

**DACP**

**REF : DACP2014053**

**Signataire : MC/ED**

Séance du Conseil Municipal du 25/09/2014

RAPPORTEUR :      Anthony DAGUET

**OBJET : Avenant à la convention attributive de subvention portant sur la Dotation de Développement Urbain 2010. Approbation et autorisation de signature.**

**EXPOSE :**

La ville d'Aubervilliers connaît un accroissement conséquent de sa population scolaire lié à la fois, à son dynamisme démographique et à la densification de son urbanisme. Dans le secteur ouest du territoire, l'accroissement des effectifs en matière scolaire a nécessité, outre la construction du groupe scolaire Wangari Maathai en 2010, la construction du groupe intercommunal livré en 2011.

En outre, un examen plus précis de la carte scolaire et l'aboutissement des négociations engagées avec le Département pour la construction d'un sixième collège à Aubervilliers, ont contraint les deux collectivités à envisager cette implantation dans une zone plus centrale qu'initialement.

En effet, la localisation devait au départ se faire dans le nord de la commune mais l'extrême rareté des réserves foncières constituées dans cette partie de la ville a conduit à proposer, pour l'implantation du nouveau collège, le site primitivement dédié à l'école Sadi Carnot et à réserver pour le groupe scolaire appelé à remplacer cette dernière une partie des emprises de la zone d'aménagement Port Chemin Vert.

Cette substitution se justifiait d'autant plus que les dernières évolutions constatées dans la cartographie des effectifs scolaires nécessitaient de privilégier dans l'ordre des priorités la construction de l'école Barbusse (avec des terrains immédiatement disponibles alors que la libération des emprises pour Sadi Carnot exigeait au contraire des procédures lourdes d'expropriation).

En conséquence, la commune a réalisé un nouveau groupe scolaire dit « Charlotte Delbo – Taos Amrouche » composé d'une école maternelle, d'une école élémentaire (soit un total de 24 classes) et deux centres de loisirs, sur un ensemble de terrains situé au 124 rue Henri Barbusse. Cet établissement a été livré en septembre 2013.

Les besoins de la rentrée 2015 (+ 20 classes) trouveront à se résorber en partie, à travers la livraison d'un nouveau groupe scolaire construit à cet horizon. Néanmoins, le ralentissement observé sur la commercialisation des nouveaux programmes de logements consécutifs à l'approfondissement des difficultés économiques que connaît la ville, nécessite d'envisager un report du délai de livraison en 2016.

Aussi, la ville a sollicité auprès de la Préfecture, que lui soit accordée à titre exceptionnel une prorogation de délai d'un an compte tenu de ce report de calendrier qui se traduit par la réalisation sur les exercices 2014 (pour les études, le projet ayant été choisi à l'issue d'un concours de maîtrise d'œuvre conclu fin décembre 2013), 2015 et 2016 du groupe scolaire qui sera livré en substitution du groupe scolaire Sadi Carnot sur lequel était fléchée initialement la DDU 2010.

Dans un courrier du 18 mars 2014, la Préfecture a informé la ville que sa demande était acceptée et qu'ainsi elle pourrait effectivement bénéficier de cette subvention d'investissement d'un million d'euros sous réserve de la signature d'un avenant à la convention initiale.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- **d'approuver** l'avenant relatif à la convention attributive de subvention portant sur la Dotation de Développement Urbain 2010, fléchée sur la construction du groupe scolaire Port Chemin Vert à AUBERVILLIERS en lieu et place du groupe scolaire Sadi Carnot,
- **d'autoriser** le Maire à le signer, ainsi que tout autre document se rapportant à l'exécution de cette aide financière.

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS**

Nombre de Membres composant :  
Le Conseil Municipal : .....49

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

En exercice :..... 49

**DU 25 SEPTEMBRE 2014**

Présents :..... 44

**L'AN DEUX MILLE QUATORZE, le 25 Septembre**, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 17 septembre 2014, s'est réuni en Mairie à 19 H sous la présidence de Pascal BEAUDET, Maire d'Aubervilliers.

**PRESENTS :**

Monsieur BEAUDET Pascal, Maire

Mme DERKAOUI Meriem, M. KARMAN Jean-Jacques, Mme VALLY Sophie, M. DAGUET Anthony, Mmes CHERET Magali, TLILI Leïla, GRARE Laurence, M. BENKHELOUF Boualem, Mme MARINO Danielle, M. KARROUMI Sofienne, Mme KOUAME Akoua-Marie, M. CHOUDER Fethi, Mme NEDELEC Soizig, M. CHIBAH Salah, Mme MERCADER Y PUIG Maria, Adjointes au Maire,

**M. CECCOTTI-RICCI Roland, Mme PEJOUX Claudine, MM. TLILI Mohamed Fathi**, LE HYARIC Patrick, Mme DUCATTEAU Sylvie, M. WOHLGROTH Antoine, Mmes Josiane MILLA, MBONDO Thérèse, M. Silvère ROZENBERG, Mme LE MOINE Sandrine, M. KADDOURI Nourredine, Mmes REDOUANE Wassila, SIGNATE Rouguy, FAGARD Alice, M. SANON Guillaume, Mme RABAH Hana, M. SALVATOR Jacques, Mme YONNET Evelyne, MM HAFIDI Abderrahim, AIT-BOUALI Omar, LOGRE Benoît, Mme VIGEANT Claire, M. RACHEDI Hakim, Mmes ALVES Presilya, LENOURY Nadia, MM BIDAL Damien, ZAIRI Rachid, Mme LENZI Ling Conseillers Municipaux et \*Conseillers Municipaux délégués,

**POUVOIRS :**

M. KAMALA Kilani	<b>Représenté par :</b>	Mme DERKAOUI Meriem
M. MONINO Jean-François	<b>Représenté par :</b>	M. DAGUET Anthony
M. RUER Marc	<b>Représenté par :</b>	M. WOHLGROTH Antoine
<b>M. PLEE Eric,</b>	<b>Représenté par :</b>	M. ROZENBERG Silvère
M. HAMDANE Bouchra	<b>Représentée par :</b>	M. RACHEDI Hakim
M. HAFIDI Abderrahim	<b>Représenté par :</b>	M. ZAIRI Rachid à partir de la question n°259
Mme VALLY Sophie	<b>Représentée par :</b>	Mme TLILI Leïla à partir de la question n°284

**Secrétaire de séance :** Mme TLILI Leïla

Direction Générale des Ressources / Direction des Achats et de la Commande Publique

DACP

REF : DACP2014053

Signataire : MC/ED

**OBJET :Avenant à la convention attributive de subvention portant sur la Dotation de Développement Urbain 2010. Approbation et autorisation de signature.**

**LE CONSEIL,**

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°164 du 22 mai 2014 relative, notamment, aux demandes de subventions portant sur la construction du groupe scolaire Port Chemin Vert à AUBERVILLIERS,

Vu le budget communal,

Considérant que la Dotation de Développement Urbain 2010 était initialement fléchée sur la construction du groupe scolaire Sadi Carnot,

Considérant que le plan pluriannuel d'investissement a été revu en raison des contraintes budgétaires de la commune et du rééquilibrage de l'augmentation du nombre d'enfants scolarisés sur d'autres secteurs de la ville que Sadi Carnot, il a été nécessaire d'affecter cette subvention d'investissement sur la construction du groupe scolaire dit « Port Chemin Vert » afin de ne pas en perdre la bénéfice.

A l'unanimité.

**DELIBERE :**

**APPROUVE** l'avenant relatif à la convention attributive de subvention portant sur la Dotation de Développement Urbain 2010, fléchée sur la construction du groupe scolaire Port Chemin Vert à AUBERVILLIERS en lieu et place du groupe scolaire Sadi Carnot,

**AUTORISE** le Maire à le signer, ainsi que tout autre document se rapportant à l'exécution de cette aide financière.

L'adjoint délégué

Anthony DAGUET



Reçu en préfecture le : 26/09/2014

Publié le : 26/09/2014

Certifié exécutoire le : 26/09/2014



L'adjoint délégué

Anthony DAGUET